

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ONDREVILLE- SUR-ESSONNE



Pièce n° 6.2 : Liste des servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire communal de **ONDREVILLE-SUR-ESSONNE** sont énumérées ci-après.

**1) Servitudes relatives aux cours d'eaux non domaniaux
(Fiche A4)**

Servitude de passage pour les engins nécessaires à l'entretien des berges des *cours d'eau non domaniaux* (Essonne notamment). Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131 rue du faubourg Bannier, 45042 Orléans cedex.

**2) Servitudes relatives aux plans d'alignement
(Fiche EL7)**

Plan d'alignement de la RD26.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, secteur de Pithiviers, ZA de Morailles, rue des Garennes BP 708 Pithiviers-le-Vieil 45307 Pithiviers Cedex.

**3) Servitudes relatives aux transports de gaz
(Fiche I3)**

Antenne de Malesherbes : Ø 100 mm catégorie B.

Servitude avec bande non aedificandi de 4 mètres de large axée sur la canalisation dans laquelle les travaux de constructions, de plantations d'arbres, l'installation de poteaux, l'édification de murette ou la modification du profil du terrain sont interdits.

Le service gestionnaire est le Groupe Gazier Transport Centre-Ouest de G.D.F. 35, rue de la Brigade-RAC, ZI du Rabion 16021 Angoulême Cedex.

**4) Servitudes relatives aux lignes électriques
(Fiche I4)**

Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage ou d'abattage d'arbres aux abords des *lignes de distribution*.

Le service gestionnaire est le SICAP, 3, rue du moulin de la canne 45300 Pithiviers.

5) Servitudes relatives au cimetière

Zone non aedificandi et relative au puits dans un rayon de 100 m autour du *cimetière*
Le service gestionnaire est la commune.

**6) Servitudes relatives aux installations sportives
(Fiche JS1)**

Protection des *installations sportives privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.*

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale - 131, rue du Faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex 1.

**7) Plan de Prévention des Risques d'Inondation
(Fiche PPRI)**

PPRI de la *vallée de l'Essonne.*

Réglementations spécifiques à l'intérieur des cinq zones.

Arrêté inter préfectoral du 18 juin 2012.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Loire, Risques et Transports - 131 rue du Faubourg Bannier, 45042 Orléans cedex.

**8) Servitudes relatives aux câbles de télécommunication
(Fiche PT3)**

Câble n° 1394 sous emprise du domaine public.

Le service gestionnaire est France Télécom, UPR Ouest / Centre Val de Loire - 18, 22 avenue de la République - 37700 St Pierre-des-Corps.